

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Diffusion immédiate

RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

## PROPOSITION RÉGIONALE D'AIRE PROTÉGÉE AU PARC RÉGIONAL DU MASSIF DU SUD

---

**Lévis, le 11 avril 2011** – La Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches, les MRC de Bellechasse et des Etchemins, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) ainsi que la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) et Gestion FORAP, ont annoncé que les partenaires régionaux travaillent actuellement à une proposition régionale d'aire protégée au Parc régional du Massif du Sud.

À cet effet, le directeur général de la CRÉ, M. Laurent Lampron, a rappelé que dans une perspective de concertation régionale : « La région de la Chaudière-Appalaches souhaite voir se créer une aire protégée permettant la conservation à long terme d'une portion dominante des éléments à haute valeur de biodiversité des terres publiques du Massif du Sud, et ce, dans un contexte où cette aire protégée est complémentaire au projet éolien et compatible avec la vocation et les usages touristiques du Parc régional du Massif du Sud ».

Soulignons que le Massif du Sud présente une densité régionale unique d'éléments à haute valeur de conservation (forêts anciennes, peuplements rares, zone de haute montagne, etc.) et abrite 28 espèces animales en péril et leurs habitats, dont une importante population de Grive de Bicknell. De plus, le Parc régional est voué à la récréation, mais sa mission originale comprend aussi la conservation, l'éducation et la concertation.

D'où l'importance que la proposition actuellement à l'étude prenne en compte la vocation multiressource du territoire du Parc régional du Massif du Sud afin de permettre la pratique d'activités et contribuer au développement des collectivités adjacentes au lieu.

À ce titre, le préfet de la MRC de Bellechasse et vice-président de la CADMS, M. Hervé Blais, a affirmé : « La MRC de Bellechasse est en accord avec l'implantation d'une aire protégée, dont la délimitation exacte reste à définir, dans le Parc régional du Massif du Sud. » Il poursuit : « Cette aire devra tenir compte de la vocation multiressource du Parc. D'autant plus que les communautés locales voisines au Parc travaillent déjà, de façon concertée, depuis deux ans à un projet de territoire en lien avec un plan de développement durable et l'agenda 21 local ».

Pour la CADMS, il est également essentiel, dans la proposition régionale, de considérer le maintien des investissements réalisés jusqu'à aujourd'hui au Parc régional du Massif du Sud. C'est dans ce contexte que les acteurs régionaux concernés par ce dossier ont été conviés à participer à des rencontres afin d'échanger et de faire connaître leurs préoccupations visant une partie du territoire du Massif du Sud, ayant aujourd'hui pour résultante une proposition régionale « préliminaire ».

« Je suis confiant, car il règne autour de la table un esprit de concertation et de développement durable. Tous les acteurs régionaux ont la volonté de travailler ensemble à une proposition régionale finale, concertée et compatible avec la gestion multiressource et le développement éolien » a précisé le préfet de la MRC des Etchemins, M. Hector Provençal.

Le Massif du Sud figure parmi les plus importants gisements éoliens de la Chaudière-Appalaches et, à cet égard, l'entreprise Saint-Laurent Énergie désire y ériger un parc éolien de 150 mégawatts pour augmenter la production d'énergie renouvelable dans la région. Selon le CRECA, le promoteur Saint-Laurent Énergie, a manifesté de l'ouverture à permettre d'analyser le projet d'implantation d'un parc éolien au Massif du Sud ainsi qu'à consentir à des améliorations en vue de proposer un projet complémentaire sur le plan environnemental et social.

« Le CRECA a entrepris une démarche de concertation auprès du promoteur éolien afin de s'assurer que le projet soit bonifié quant à son impact sur l'environnement, mais aussi au regard de son acceptabilité sociale et de protection de sa biodiversité » a précisé le président du CRECA, M. Guy Lessard.

De son côté, le président-directeur général du Groupe FORAP, M. Mathieu Tremblay, a rappelé que l'organisation assure la planification forestière des industriels possédant un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) sur le territoire de l'unité d'aménagement forestier des Appalaches. Or, dans le cadre d'une démarche de certification, Gestion FORAP a joué un rôle proactif dans la délimitation d'une aire protégée potentielle au Parc régional du Massif du Sud. Cette délimitation s'inscrit également dans la démarche d'analyse territoriale des sites à haute valeur de conservation amorcée par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la CRÉ (CRÉ-CRRNT).

« La délimitation de cette aire protégée potentielle correspond dans l'ensemble au territoire discuté par les partenaires. L'aire protégée proposée permettrait donc de protéger adéquatement les valeurs écologiques du Massif du Sud et de tirer profit des retombées économiques associées à son développement », indique M. Tremblay.

Par conséquent, la CRÉ et ses partenaires ont expliqué qu'à l'instar d'autres régions du Québec, la proposition régionale d'aire protégée au Parc régional du Massif du Sud, s'inscrit en Chaudière-Appalaches, dans une volonté de réaliser un développement respectueux de la région, de la richesse naturelle, de la biodiversité et de l'intégrité écologique tout en favorisant le développement d'une énergie propre et renouvelable. Un projet accepté par le milieu.

### À propos de la CRÉ

Rappelons que la CRÉ constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Elle a principalement pour mandat d'encourager le développement régional, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au gouvernement.

- 30 -

#### Sources :

Sylvie Fortin, M.A. Com. publique  
Conseillère en communication  
CRÉ de la Chaudière-Appalaches  
Tél. : 418.248.8288 poste 224  
Courriel : sfortin@chaudiere-appalaches.qc.ca

Hélène Barnard  
Agente de développement et de promotion  
MRC de Bellechasse  
Tél. : 418.883.2249 poste 671  
Courriel : hbarnard@cldbellechasse.qc.ca

#### Informations :

Laurent Lampron  
Directeur général  
CRÉ de la Chaudière-Appalaches  
Tél. : 418.248.8488

Martin Loiselle  
Directeur Groupe Ressources naturelles  
CRÉ de la Chaudière-Appalaches  
Tél. : 418.248.8488 poste 235

### PARTENAIRES

